

MONTANT ET LIMITE DE GARANTIE PREVOYANCE

Garantie	Niveau de prise en charge en pourcentage du salaire net
Décès	
Capital décès	100% salaire Net annuel
incapacité temporaire de travail	
Indemnité journalière	100%
invalidité ou incapacité permanente	
1ère Catégorie	60% de la rente invalidité de 2 ^{ème} catégorie
2ème et 3ème catégorie	100%

TARIFICATION PREVOYANCE

Le taux de prime demandé est exprimé en % (pour cent) de l'assiette de prime constituée par le montant des rémunérations brutes mensuelles de chaque agent assuré au titre du contrat.